

Nom : Cordonnier

Prénom : David

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

MANDATS

Échevin - Commune d'Evere

Commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale auprès de la Fondation Kanal

Commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale auprès de la Fondation CIVA

Membre de l'organe d'administration (président) de l'asbl L'Entrela' - Centre culturel d'Evere (désigné par le Conseil communal d'Evere)

Membre de l'organe d'administration (vice-président) de l'asbl La Fermette (désigné par le Conseil communal d'Evere)

Membre de l'organe d'administration (président) de l'asbl Auberge Vincent Van Gogh - CHAB (désigné par le Bureau du Parlement francophone bruxellois)

Membre de l'organe d'administration de l'asbl Les Halles de Schaerbeek (désigné par le Bureau du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles)

FONCTIONS

néant

FONCTIONS DÉRIVÉES

néant

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2 ⁴, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
Échevin - Commune d'Evere	54894,35 EUR
Commissaire du Gouvernement - Fondation Kanal	0 EUR
Commissaire du Gouvernement - Fondation CIVA	0 EUR
Membre des organes d'administration des asbl susmentionnées	0 EUR
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
néant	

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électives ou non

EVERE
ENTRE. - INGEK.

25 JUL. 2023

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

Employé à mi-temps par les Services du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Membre de l'organe d'administration de l'asbl Gefevere

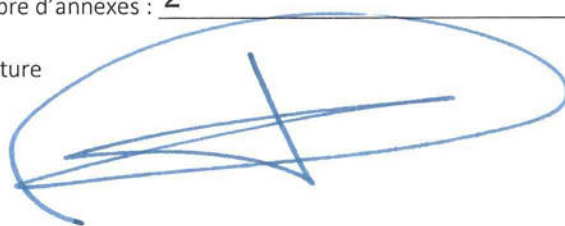
4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} ⁵, et les rémunérations ⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
Employé mi-temps par les Services du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	41719,66 EUR
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS
Membre des organes d'administration des asbl susmentionnées	0 EUR

Fait à Evere le 21/06/2023

Nombre d'annexes : 2

Signature



EVERE
ENTRE. - INGEK.

25 JUL. 2023

N°

⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.